



Conseil municipal du 31 octobre 2013

P R O C E S - V E R B A L

16 conseillers étaient présents : Bernadette Chamoussin - Jean Pierre Chenu - Roger Chenu - Roland Chenu - Agnès Counil - Laurent Desbrini - Jean Yves Dubois - Astrid Gal-Collot - Michel Genettaz - Corine Maironi-Gonthier - Bruno Martinod - Christian Milleret - Gilbert Nagues - Monique Ruffier - André Traissard - Dominique Vial

7 conseillers étaient excusés : Hubert Bolliet (pas de pouvoir) - Isabelle Etiévent (donne pouvoir à Dominique Vial) - Candice Gilg (donne pouvoir à Corine Maironi Gonthier) - Audrey Jacquier (pas de pouvoir) - Olivier Rimbault (donne pouvoir à Roger Chenu) - Lucien Spigarelli (donne pouvoir à Jean Pierre Chenu) - Xavier Urbain (donne pouvoir à Michel Genettaz)

* * * * *

A 19 heures, M. Jean-Pierre Chenu, Maire d'Aime, ouvre la séance du Conseil municipal.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, Jean Pierre Chenu adresse ses félicitations à l'attention de Gaëlle Laforce (ATSEM à Longefoy) et à son compagnon, pour la naissance de leur fils Gabin.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Astrid Gal Collot est élue. Sylviane Bastard Rosset procède à la lecture des délibérations de la réunion du 19 septembre 2013 qui ne suscite aucune remarque des membres présents.

* * * * *

I - Finances, ressources humaines et administration générale :

1 - Présentation, par la société Comète, de l'étude financière rétrospective du budget communal

.....Le Conseil municipal prend note de l'étude financière rétrospective du budget communal portant sur la période 2008/2012, présentée par la société Comète.

2 - Aides communales aux particuliers pour les ravalements de façades, le remplacement des tôles par des tuiles rouges à Longefoy, et en faveur des énergies renouvelables

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention de 1 987,20 € à Mme Marie Monique PATISSIER pour le ravalement de la façade de sa maison située 983 Route de Villaroland à Aime,

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention de 2 264 € à Mme Cécile BERARD BERGERY pour le ravalement de la façade de sa maison située à Tessens.

3 – Subvention complémentaire à l'association du club La Plagne Eaux Vives

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 302 € au club La Plagne Eaux Vives.

4 – Convention avec le club de handball pour la mise à disposition d'un bus financé par la publicité

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de conclure une convention de mise à disposition avec le club de Handball pour l'utilisation du minibus de 9 places pour les déplacements du club (entraînements, tournois...).

5 – DSP des garderies périscolaires d'Aime et de Longefoy, approbation des conventions avec les associations de parents d'élèves

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer à l'Association des parents d'élèves de l'école d'AIME l'organisation et la gestion de la garderie périscolaire de l'école d'AIME pour les années scolaires 2013/2014 – 2014/2015 – 2015/2016, ainsi que d'approuver la convention à passer entre la Commune et l'Association.

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer à l'Association des parents d'élèves de l'école de Longefoy l'organisation et la gestion de la garderie périscolaire de l'école de Longefoy pour la saison d'hiver 2013/2014, ainsi que d'approuver la convention à passer entre la Commune et l'Association.

6 – Retrait de la délibération du 29 août concernant la participation de la commune à la venue d'un train d'époque en gare d'Aime, dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de la ligne ferroviaire de Haute Tarentaise

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retirer la délibération du 29/08/13 qui avait pour objet de participer financièrement à la venue d'un train d'époque pour commémorer les 100 ans de ligne ferroviaire de Haute Tarentaise, car cette manifestation a dû être annulée, pour des raisons techniques.

7 – Saison d'hiver 2013/2014, participation de la commune au déficit prévisionnel d'exploitation du cinéma de Plagne Centre

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe pour participer au déficit d'exploitation prévisionnel (estimé à 58 000 € pour la saison 2013/2014) du cinéma de Plagne centre, compte tenu de l'intérêt présenté par l'activité cinéma pour les vacanciers de Plagne Aime 2000. La gestion de la salle sera confiée à la MATO altitude qui gère déjà depuis l'hiver dernier le cinéma de Plagne Bellecôte.

8 – Classes découvertes 2014 : départ de 4 classes de l'école élémentaire Pierre Borrione, engagement de la commune pour subventions

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de s'engager sur les subventions à verser aux classes de l'école élémentaire P. Borrione ayant choisi de partir en classe de découverte (les 2 classes de CP, le CE1 et le CE2). La subvention communale s'élève à 22,50 € par élève et par nuitée.

9 – Réforme des rythmes scolaires : information concernant le projet d'organisation scolaire

.....Le Conseil municipal prend connaissance des réflexions menées lors des différentes rencontres avec les directeurs d'écoles, les parents d'élèves délégués, les représentants de l'Education nationale. Le schéma retenu prévoit un temps quotidien d'activités péri éducatives de 45 mn en fin de journée, à la fin des cours. Les horaires scolaires ne seront donc pas modifiés, la demi-journée supplémentaire de cours reviendra au mercredi matin.

10 – Création d'un nom de rue, quartier de la gare à Aime

.....Le Conseil municipal décide de donner un nom à la nouvelle voie créée pour permettre l'accès à la gare routière, à la plateforme Transdev et au magasin Dia : à l'unanimité, le nom de « Rue de la gare » est entériné.

11 – Modification des statuts de la Communauté de Communes : prise de compétence en matière de construction, d'entretien et de gestion d'une cuisine centrale

.....Le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt que représente l'installation d'une cuisine centrale en termes de rationalisation et d'harmonisation de l'approvisionnement en repas, de qualité du service rendu aux usagers et de création d'emplois :

- . approuve le transfert par la commune de la compétence désignée ci-dessus à la communauté de communes des Versants d'Aime.
- . approuve la modification, en conséquence, des statuts des Versants d'Aime, par l'adjonction dans l'article 3 consacré aux compétences, sous le volet « Autres compétences », d'un 5° paragraphe intitulé « Cuisine centrale » rédigé comme suit : « *La Communauté de Communes est compétente pour la construction, l'entretien et la gestion – celle-ci comprenant l'exploitation de l'unité de production culinaire, la livraison des repas sur leur lieu de consommation et l'ensemble des prestations y concourant – d'une cuisine centrale d'intérêt communautaire* ».

2 - Urbanisme et affaires foncières :

12 – Zone artisanale des Iles : demande de résolution de la vente du lot 9 à la SCI DP

.....Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la résolution de la vente consentie par acte des 21 et 24 novembre 2008 pour inobservation des délais fixés à l'article 3 du cahier des charges,

- . décide que l'indemnité de résolution sera fixée comme prévue à l'article 4-2-a du cahier des charges,
- . autorise M. le Maire à signer un acte authentique constatant la résolution de la vente avec paiement de l'indemnité de résolution ; et, à défaut, autorise M. le Maire à engager la procédure devant le tribunal de grande instance aux fins de faire constater la résolution de la vente et fixer l'indemnité de résolution.

13 – Acquisition de parcelles aux consorts Dimier, lieudit Le Magdelain à Villette

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir de Mesdames Muriel Chenal, Michelle Dimier, Maryline Dimier, Lucienne Favre, Nicole Empereur, Martine Prieur et de Messieurs Philippe,

André, Robert, Daniel et Bernard Dimier les parcelles cadastrées section ZS n° 300, 312, 318, 324 à Villette, au prix de 12 € le m².

14 – Déclassement d'une partie de domaine public, voie communale n°2 dite de Charves à Tessens

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le déclassement d'une partie du terrain situé au droit de la parcelle cadastrée section R n° 232 appartenant à Mesdames Jeanne et Estelle Duchosal, pour une superficie de 17 m².

15 – Autorisation de lotir, lotissement Les Chaudannes 2 : approbation de la modification n°3

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le dossier de demande de modification n°3 de l'autorisation de lotir du lotissement des Chaudannes 2 à Aime relatif à la division du lot n° 22, à des ajustements du règlement, et à la modification du plan de composition, des plans de réseaux et du programme des travaux. Il charge M. le Maire d'obtenir l'autorisation des propriétaires conformément à l'article L 442-10 du code de l'urbanisme.

16 – Promesse de vente au GAEC du Dou du Crey

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'aliénation du chemin rural du Dou du Crey et de vendre une partie de ce chemin au GAEC du Dou du Crey d'une superficie de 137 m², au prix de 1,00 € le m². Il précise que la nouvelle emprise du chemin rural sera prévue sur la parcelle YN n° 1, et fera l'objet d'une servitude de passage.

17 – Compromis de vente du lot n°15, lotissement de Tessens, à Mme Dauvier et M. Brossault

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la vente à Mme Dauvier et à M. Brossault du lot n° 15 du lotissement de Tessens, d'une superficie de 346 m², au prix de 43 000 €.

3 – Travaux et affaires forestières :

18 – ONF, coupes à asseoir en 2014 en forêt communale relevant du régime forestier

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes désignées ci-après, et de préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation. Coupes à marteler :

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé m ³)	Vente (volume estimé m ³)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prévente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Coupes non réglées	L12		90					
	L13		95					
	L14		50					
	L18		190					
	L19		205					

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité. Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente. M. le Maire, ou son représentant, assistera aux martelages des parcelles n° L 12, L 13, L 14, L 18 et L 19.

4 - Divers et informations au conseil municipal :

19 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

.....Depuis le 19 septembre 2013, les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

✓ Décisions du Maire

- . Convention de mise à disposition d'un jardin aux Iles, parcelle communale B 2210, pour une année à compter du 01/10/13 – Raymond Cressend, 73210 Aime – Montant : 20 €/an
- . Bail de location de l'appartement communal du Magdelain à Villette, à compter du 01/10/13 – Emeline Sachet, 73210 Villette – Montant : 430 €/mois hors charges

✓ Pour des travaux

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Reconstruction d'un auvent sur les escaliers de Montalbert (lot électricité) – Pocard Chapuis JM, 73210 Valezan – Montant HT : 710 €
- . Aménagement de l'ancienne fruitière de Villette (lot serrurerie, métallerie) – Sarl Ferronnerie Villien, 73210 Villette – Montant HT : 2 905 €
- . Aménagement de l'ancienne fruitière de Villette (lot peintures) – Bonnevie Victor, 73600 Salins Les Thermes – Montant HT : 4 807,59 €
- . Aménagement de l'ancienne fruitière de Villette (lot sols souples) – Eurl Alex Duchosal, 73210 Aime - Montant HT : 4 917,24 €
- . Aménagement de l'ancienne fruitière de Villette (lot électricité chauffage) - Pocard Chapuis JM, 73210 Valezan – Montant HT : 5 232 €
- . Aménagement de l'ancienne fruitière de Villette (lot menuiseries intérieures) – Sarl Paviet Bruno Menuiserie, 73210 Centron – Montant HT : 5 917,22 €
- . Reconstruction d'un auvent sur les escaliers de Montalbert (lot maçonnerie, gros oeuvre) – Sarl Victor Pereira, 73210 Aime – Montant HT : 6 975 €
- . Aménagement de l'ancienne fruitière de Villette (lot menuiseries extérieures) – Sarl Paviet Bruno Menuiserie, 73210 Centron – Montant HT : 8 426 €

Tranche supérieure ou égale à 20 000 € et inférieure à 90 000 € HT :

- . Aménagement de l'ancienne fruitière de Villette (lot gros oeuvre) – EBTP de Tarentaise, 73210 Aime – Montant HT : 20 161,98 €
- . Reconstruction d'un auvent sur les escaliers de Montalbert (lot charpente, couverture, ossature) – Sarl SEE Chenu, 73210 Aime – Montant HT : 34 931 €

✓ Pour des fournitures

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Logiciel QuarkXpress – Myosotis, 73200 Gilly sur Isère – Montant HT : 1 399 €
- . Fleurissement : kit prima « aime » - Cimelak, 69210 Lentilly – Montant HT : 3 817,8 €
- . Enseignes commerces, fixées en drapeau – Pic Bois, 01300 Bregnier Cordon - Montant HT : 3 820 €
- . Fabrication de 10 potences en fer forgé pour enseignes - Sarl Ferronnerie Villien, 73210 Villette – Montant HT : 4 150 €
- . Fourniture de fuel GNR pour engins – Charvet La Mure Bianco, 69626 Villeurbanne cedex – Montant HT : 3 828,40 €

✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Tarifs des secours sur pistes, station de Montalbert, saison 2013/2014 – Ambulances VSL AMS, 73210 Aime – Montant HT : l'intervention : 235 €
- . Contrat de distribution, compte rendu réunion 19/09/13 – La Poste, 73700 Bourg St Maurice – Montant HT : 313,17 €
- . Contrat de distribution, les Nouvelles d'Aime, mois d'août – La Poste, 73700 Bourg St Maurice – Montant HT : 313,17 €
- . Contrat de distribution, les Nouvelles d'Aime, mois de septembre – La Poste, 73700 Bourg St Maurice – Montant HT : 313,17 €
- . Contrat de distribution, compte rendu réunion 29/08/13 – La Poste, 73700 Bourg St Maurice – Montant HT : 313,17 €
- . Intervention pour avis, structures béton armé, parking Aime 2000 – Alpes Contrôle, 74940 Annecy le Vieux – Montant HT : 440 €
- . Formation HACCP, groupe scolaire Aime et Longefoy – Qalial Savoie, 73000 Chambéry – Montant HT : 610 €
- . Dossier pour réaménagement des sanitaires publics, résidence d'Aime 2000 – Ingénierie Conseil Maîtrise d'oeuvre, 38 530 Pontcharra – Montant HT : 1 760 €
- . Assistance au choix AMO pluridisciplinaire – ASADAC, 73000 Chambéry – Montant HT : 5 630 €

20 – Information concernant le jugement du recours de la SAS SDAV et SA Broche et fils contre le permis de construire obtenu par la SARL Aime Distribution (Leclerc)

.....Le Conseil municipal est informé du recours formé par la SA Broche et fils et la SAS SDAV en vue d'obtenir l'annulation du permis de construire délivré le 10 décembre 2012 à la SARL Aime distribution (Leclerc) pour la réalisation d'un centre commercial aux Iles d'Aime.

Il ajoute que par jugement du 1er octobre 2013, le Tribunal administratif de Grenoble a rejeté la requête de la SA Broche et fils et de la SAS SDAV et a condamné les requérants à verser in solidum une somme de 1 000 € à la commune d'Aime et la même somme à la SARL Aime distribution.

21 – Aménagement d'une microcentrale hydroélectrique utilisant les eaux du nant de Tessens par la société Tarentaise Hydro Energie, avis donné par le commissaire enquêteur

.....M. le Maire informe le Conseil municipal qu'au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 août au 20 septembre 2013, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable avec la réserve que la société Tarentaise Hydro Energie respecte les avis émis par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP).

La séance du Conseil municipal est levée.

Affiché à Aime le 5 novembre 2013

Cachet et signature

A retirer de l'affichage à compter du 7 janvier 2014